



LA FABRIK
École de musique associative de Liffré-Cormier

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 035-213502537-20230403-2023_04_03_05-DE

CONVENTION « MUSIQUE À L'ÉCOLE »

Entre

L'ÉCOLE DE MUSIQUE LA FABRIK

et

L'ÉCOLE STE THÉRÈSE

et

LA MAIRIE DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'ÉCOLE DE MUSIQUE LA FABRIK :

8, rue Général de Gaulle – 35140 ST AUBIN DU CORMIER

Représentée par

Monsieur, Cyril BERTRU, Directeur de l'école

ET

L'ÉCOLE STE THÉRÈSE :

3, rue de la Bouëxière- 35140 ST AUBIN DU CORMIER

Représentée par

Monsieur, Véronique COULANGE, Chef d'établissement

ET

LA MAIRIE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER :

Place de la mairie - 35140 ST AUBIN DU CORMIER

Représentée par

Monsieur, Jérôme BEGASSE, Maire

ÉCOLE DE MUSIQUE LA FABRIK

8, rue du Général de Gaulle 35140 Saint-Aubin du Cormier

Direction : 06 75 07 20 34 Secrétariat : 07 76 34 82 93

E-mail : ecoledemusique.lafabrik@gmail.com Site : <http://www.lafabrik.bzh>

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ AINSI QUE CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

La « Musique A l'École » a pour objet de développer les projets musicaux à l'école et/ou à l'école de musique en partenariat avec les équipes éducatives. L'éducation musicale s'inscrit dans le cursus scolaire . Ce projet consiste en la mise à disposition par l'école de musique LA FABRIK d'intervenants qualifiés au sein des écoles. Le musicien intervenant en partenariat avec les enseignants développe des projets musicaux qui pourront être valorisés sous forme de concerts, de spectacles ou d'enregistrements.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement de la « Musique A l'École » avec l'école Alix de Bretagne de St Aubin du Cormier.

Le projet est engagé sur l'année scolaire 2022-2023

ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT :

Un accord annuel détermine la mise à disposition de salle pour accueillir les cours, les jours et horaire d'intervention :

Nom du musicien intervenant : Isabelle MARSAC			
Lieu	Classe	Salle	Horaire
École Ste Thérèse	CP/CE1	Salle de garderie élémentaire	8h45/9h30
École Ste Thérèse	CE1	Salle de garderie élémentaire	9h30/10h15
École Ste Thérèse	CM1	Salle de garderie élémentaire	10h30/11h15

Dates		
30/09	03/02	09/06
14/10	03/03	23/06
18/11	17/03	
02/12	31/03	
16/12	14/04	
06/01	05/05	
20/01	26/05	

L'école s'engage à inscrire ce projet dans son projet d'école.

La responsabilité de l'enseignant recouvre le niveau didactique et le niveau pédagogique. C'est par un projet construit et concerté, rédigé en amont des interventions, que les activités pourront ensuite être mises en œuvre auprès des élèves. Pour assurer la continuité pédagogique, la présence de l'enseignant est obligatoire, sa participation est indispensable et valorise le projet aux yeux des élèves.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le montant de l'intervention est fixé à **40€/séance**.

Pour chaque séance, il sera facturé **20€** à l'école (et/ou à la mairie, à l'association de parents d'élèves selon l'organisation interne de chaque établissement).

L'école de musique LA FABRIK facturera au mois de février.

L'école devra s'acquitter du paiement au plus tard le 30 avril.

Adresse de facturation : Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier

Merci de préciser le nom de l'école, l'adresse postale et mail

École Privée Sainte Thérèse
3 Rue de la Bouëxière
35140 ST AUBIN DU CORMIER
Tel: 02 99 39 11 58
sainte-therese@wanadoo.fr

Fait en **2** exemplaires à Saint Aubin Du Cormier, le **19 janvier 2023**

Pour L'École de Musique « La Fabrik » :
Monsieur, Cyril BERTRU, Directeur de l'école

Pour l'école Ste Thérèse :
Madame Véronique COULANGE, chef d'établissement


Ecole Privée Sainte Thérèse
3 Rue de la Bouëxière
35140 ST AUBIN DU CORMIER
Tel: 02.99.39.11.58
sainte-therese@wanadoo.fr

Pour la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier:
Monsieur Jérôme BEGASSE, maire